

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 384/2016 AVENANT A L'ARRETE MUNICIPAL n° 363/2016 CIRCULATION ET STATIONNEMENT TEMPORAIRE RUE JEAN MOULIN-RUE MARUEJOULS

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

VU l'arrêté municipal n°363/2016 en date du 30 juin 2016,

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation rue Maruéjols pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1° - L'arrêté municipal n° 363/2016 en date du 30 juin 2016 est complété comme suit :

Suivant l'avancement des travaux la circulation rue Maruéjols (dans sa partie comprise entre la rue Gambetta et la rue Jean-Moulin) se fera en double sens uniquement pour les résidents.

ARTICLE 2°- La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les entreprises chargées des travaux.

ARTICLE 3° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 6 juillet 2016

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

